



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 9 novembre 2022 Centre de Renfort à Châtel-St-Denis

Présents

Délégués des communes du district de la Veveyse

Attalens	Menoud Laurent, Perroud Béatrice
Bossonnens	Comisetti Sabine, Menoud Anne-Lyse
Châtel-St-Denis	Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Tille Nicole
Granges	Kleijer Annelore, Varone Christine
Remaufens	Herrera Patricio, Konan Paul
St-Martin	Borer Cédric
Semsaies	Droux Raphaël
Le Flon	Gillard Jean, Cardinaux Christian
La Verrerie	Vial Thierry

Membres du Comité directeur (CD)

Castelberg Kimberly, Dougoud Claudia, Fahrni Marc, Gothuey Sandra, Jourdan Jérôme, Mesot Roland, Monnard Aloïne, Ruffieux Marie-Claude, Savoy Eliot

Directeur du RSSV

Gauderon Renaud

Invités

Dumas Carole, cheffe de service des Finances
Schneuwly Jérôme, directeur de site Maison St-Joseph
Vienne Jérémiah, chef de service Immeubles

Excusés

Délégués des communes du district de la Veveyse

Attalens	Besse Roland, Cantin Nadia, Jolivet Françoise, Perroud Pierre-Alain, Preisig Rahel
Bossonnens	Cordey Carole
Châtel-St-Denis	Ducrot Charles, Honegger Chantal, Maillard Daniel, Pilloud François
St-Martin	Buchs Gérard
La Verrerie	Grandjean Pascal

Membres du Comité directeur (CD)

Figini Daniel

Invités

Aguet Marlène, cheffe de service Coordination
Guillaume Claude-Eveline, cheffe de service ASDV
Lazic Biljana, directrice de site Home Le Châtelet
L'Homme Patrick, chef de service du Service officiel des curatelles
Maillard Séverine, cheffe de service Centre de puériculture
Ruffieux Emeric, chef de service RH

Présence de la Presse

La Liberté : Sanchez Stéphane
Le Messenger - La Gruyère : Schweizer Maxime

Début : 19h05

Fin : 20h25

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2022
 4. Planification financière à 5 ans
 5. Budget 2023
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 6. Crédit d'investissements : Réfection du parking Maison St-Joseph
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 7. Crédit d'investissements : Remplacement des centraux téléphoniques RSSV
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 8. Crédit d'investissements : Appel malade Home Le Châtelet
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 9. Travaux de rénovations et d'assainissement : point de situation
 10. Divers
-

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégués, aux chef.fe.s de service, aux collaborateurs.rices, aux invité.e.s et aux membres de la presse.

Monsieur le Président remercie la commune hôte et passe la parole à M. Bavaud, vice-syndic. M. Bavaud souhaite la bienvenue à tous et que cette séance soit constructive.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet. Toutes les communes sont représentées : **40** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **21**.

→ Aucune remarque n'ayant été formulée relative à l'ordre du jour et la convocation, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Thierry Vial et Paul Konan sont désignés scrutateurs.

→ Proposition acceptée par l'assemblée et les scrutateurs.

3. Approbation du PV de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 1^{er} septembre 2022

→ A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.

4. Planification financière à 5 ans

La planification financière est une obligation légale. Monsieur le Directeur présente la planification financière à 5 ans, période 2023 – 2027. Cette dernière a été envoyée à tous les délégué.e.s lors de la convocation.

→ Pas de questions de la part des délégué.e.s

5. Budget 2023

Monsieur le Directeur rappelle le processus relatif à l'élaboration du budget de l'année suivante. Les chef.fe.s de service et directeur.ice de site élaborent avec leurs cadres les besoins. Par la suite, la direction accompagnée du service des finances demande des explications, clarifie les besoins. L'étape suivante consiste à présenter ces budgets à la Commission Administration et Finances (ComAF) à deux reprises a minima. Pour finir, le Comité directeur étudie les chiffres sur préavis de la ComAF et envoie le tout à la Commission financière et aux délégué.e.s.

a. Présentation

Monsieur le Directeur présente les principales nouveautés :

- Budget élaboré sous la forme MCH2. La tenue des comptes sous format Spitex/Curaviva est conservé à des fins analytiques imposées par l'Etat.
- Selon courrier de la DSAS de juillet 2022, indice de compensation calculé dans le cadre de l'élaboration de ce budget +3,6%. Le RSSV appliquera les échelles de traitement qui seront arrêtées par l'Etat de Fribourg
En complément, Monsieur le Directeur exprime quelques chiffres en comparaison :
 - Coût du palier supplémentaire sans renchérissement : + 240'000 CHF
 - Coût du palier avec renchérissement de 3.6% : + 630'000 CHF
 - Coût du palier avec renchérissement de 2.5% : + 437'000 CHF
- Renouvellement des assurances de personne : statu quo pour les assurances LAA-LAAC, mais augmentation de la PGMal. Nouveau taux Homme 3,08% / Femme 3,86% moitié à charge du RSSV
- Les frais de formation et de qualité sont calculés pour l'ensemble du RSSV selon les recommandations du SPS soit 0,5% pour la formation et 0,2% pour la qualité de la masse salariale. Les formations spécifiques sont portées séparément au budget.
- Les frais de recrutement ont été augmentés en lien avec la pénurie de personnel soignant et afin de pouvoir engager les dossiers qui sont présentés par les agences de placement.
- L'Association des Ambulances Sud Fribourgeois ne transite plus par les réseaux de santé pour la facturation de leur coût
- Les recettes sont calculées sur la même base de 2022. A ce jour, aucune augmentation n'est annoncée.

Monsieur le Directeur mentionne une bonne nouvelle relative au prix de pension 2023 ; celui-ci va s'élever à CHF 108/jour au lieu de CHF 105/jour. Les recettes vont donc sur la base du taux d'occupation défini dans les budgets être plus élevées d'environ CHF 158'000.

Monsieur le Directeur mentionne les huit « Centrales de charge » selon MCH2

1. Administration générale
2. Immeubles RSSV
3. Service officiel des curatelles
4. EMS Maison St-Joseph (FF + FE)
5. EMS Home Le Châtelet (FF + FE)
6. Service de l'aide et soins à domicile et indemnités forfaitaires
7. Centre de coordination
8. Centre de puériculture

Chacune de ces centrales est parcourue et les questions sont posées au fur à mesure s'il y en a.

Administration générale

• EPT (équivalent plein-temps)	7.70
• Conseil externe pour l'ensemble du RSSV (dont informaticien à 40%)	CHF 185'000
• Convenances en faveur du personnel	CHF 50'000
• Plate-forme grands sinistrés	CHF 13'700
=> à la charge des communes	CHF 1'462'259

Immeubles RSSV

• EPT (équivalent plein-temps)	3.90
• Eau – énergie – combustibles	CHF 113'000
• Amortissements	CHF 62'000
=> déficit probable (sur les réserves)	CHF 66'500

Service officiel des curatelles

• EPT (équivalent plein-temps)	5.70
• Charges informatiques – renonciation programme KISS	CHF 10'800
• Amortissement - investissement annulé	CHF 0
• Pertes sur débiteurs	CHF 5'000
• Produits des prestations (1500.-/dossier)	CHF 250'000
=> à la charge des communes	CHF 458'606

EMS Maison St-Joseph

• Taux d'occupation déterminé à 97%	
• Résultat des «soins» équilibré par une provision	
• Matériel de soins, part à charge de l'EMS et part refacturée aux assurances/résidents	
• Denrées alimentaires	CHF 375'000
• Investissements mobilier (< 50'000)	CHF 150'500
• Rentes transitoires (anc. «Pont AVS»)	CHF 60'700
=> à la charge des communes (exploitation)	CHF 409'714
=> à la charge des communes (financier)	CHF 1'249'535

EMS Home le Châtelet

• Taux d'occupation déterminé à 97%	
• Résultat des «soins» équilibré par une provision	
• Matériel de soins, part à charge de l'EMS et part refacturée aux assurances/résidents	
• Denrées alimentaires	CHF 349'800
• Investissements mobilier (< 50'000)	CHF 140'500
=> à la charge des communes (exploitation)	CHF 249'285
=> à la charge des communes (financier)	CHF 784'910

Aide et soins à domicile / Indemnités forfaitaires

• EPT (équivalent plein-temps) y.c.ergo (0.25)	41.25
• Augmentation dotation en lien avec plan cantonal 2021-2025	
• Augmentation des indemnités forfaitaires en lien avec les dossiers ouverts au 30.06.2022	
• Recette : pas d'augmentation des prix facturables	
=> à la charge des communes ASDV	CHF 2'236'172
=> à la charge des communes IF	CHF 546'000

Centre de coordination

- EPT (équivalent plein-temps) 0.80
- Frais financiers Hors-district CHF 200'000
- => à la charge des communes CHF 342'415

Centre de puériculture

- EPT (équivalent plein-temps) 0.90
- => à la charge des communes CHF 122'752

Synthèse globale

- Administration générale CHF 1'462'259
- Immeubles RSSV (sur les réserves immeubles) CHF (66'486)
- Service officiel des curatelles CHF 458'606
- EMS Maison St-Joseph CHF 1'659'249
 - Frais financiers CHF 1'249'535
 - Frais d'exploitation CHF 409'714
- EMS Home Le Châtelet CHF 1'034'195
 - Frais financiers CHF 784'910
 - Frais d'exploitation CHF 249'285
- Aide et soins à domicile + Indemnités forfaitaires CHF 2'782'172
- Service de coordination CHF 342'415
- Centre de Puériculture CHF 122'752
- **Total à la charge des communes CHF 7'861'648**

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart
Dépenses	29'943'425	27'966'153	-81'484
Recettes	22'015'291	20'741'505	408'842
Réserves « immeubles »	66'486	44'461	23'853
Total à charge des communes	7'861'648	7'180'187	351'211 +9.49%

Questions de la part des délégués

- ☞ Laurent Menoud : Comment la provision (réserves) relative aux EMS est-elle gérée ? Pourrait-elle être utilisée afin de baisser les budgets ?
 - Renaud Gauderon : Les réserves sont bilantielles. Lors du bouclage de l'exercice 2022, il pourra déjà être question de si la provision est utilisée ou conservée. Il en sera de même pour l'exercice 2023.
- ☞ Laurent Menoud : Dans le cadre de la perte de gain maladie, quel est le délai d'attente ?
 - Renaud Gauderon : le délai d'attente est de 60 jours. Dès le 61 jours, l'employé.e est payé.e à 80% de son salaire.
 - Laurent Menoud : il serait intéressant de comparer avec un délai d'attente à 90 jours comme pratiqué dans certaine commune.
- ☞ Patricio Herrera : Au vu des montants conséquents, y a-t-il un appel d'offres en bonne et due forme ?
 - Renaud Gauderon : Sur recommandation du courtier mandatant pour le RSSV, un appel d'offres en bonne et due forme n'a pas été réalisé. En effet, si l'on veut respecter les règles en la matière, il faut dénoncer son contrat actuel sans savoir les propositions suivantes qui pourraient être complètement supérieures.

- Carole Dumas : En complément, il est nécessaire de savoir que le courtier a sondé plusieurs assurances. Compte tenu de la sinistralité des homes, les conditions proposées sont très favorables. De même, et en comparaison avec les autres réseaux, l'offre est très intéressante.
- Anne-Lyse Menoud : Tout en comprenant l'intervention de M. Herrera, elle soulève que le marché de l'assurance dans ce domaine est sec. Des assurances actuellement refusent de remplir les appels d'offres, d'où peut-être le conseil du courtier et ce procédé durant cette période particulière.

- ☞ Laurent Menoud : Il remercie la direction et les chef.fe.s de service pour l'ensemble de ce travail. Dans le cadre de l'intégration, une volonté de recherche d'économies a été formulée ; où en est le RSSV concernant ceci ?
 - Renaud Gauderon : Cela fait partie du quotidien des chef.fe.s de service, des directeur.rice.s de site et de la finance, de regrouper les fournisseurs (soins, cuisines), regrouper les services IT afin de conduire le RSSV à des économies d'échelle. Des réflexions sont en cours sur le comment les recettes pourraient être augmentées. La pandémie n'a également pas aidé pour démontrer les effets de l'intégration, puissent les prochaines années le faire.

b. Préavis de la Commission financière

En préambule de son préavis, la Commission détaille le travail accompli. En effet, les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les comptes du RSSV le 3 octobre 2022. La Commission financière s'est réunie dans les locaux du RSSV en date du 12 octobre 2022. Au cours de cette séance, M. Renaud Gauderon, Directeur, et Mme Carole Dumas, Responsable des finances du RSSV, ont parcouru les budgets avec les membres de la Commission. Ceux-ci se sont ensuite réunis dans les locaux de la Commune de Châtel-St-Denis en date du 19 octobre 2022 pour établir leurs préavis.

La Commission financière tient à remercier le Directeur et la Responsable des finances pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

La Commission financière relève qu'en ce qui concerne les salaires, le budget se base sur une compensation du renchérissement de +3.6 %, mais qu'elle sera ajustée aux dernières décisions de l'Etat, ce qui représenterait au moment de la rédaction des préavis une diminution de charges estimée à CHF 184'000.- La Commission financière relève une forte augmentation de 9.49 % du montant à la charge des communes, et demande qu'une attention particulière soit apportée à ce phénomène. Elle encourage à poursuivre le plan d'action, peut-être en y ajoutant de nouveaux points, de manière à maîtriser cette augmentation. Elle invite le réseau à réfléchir également à augmenter la place laissée aux acteurs privés actifs dans le domaine de la santé. Enfin la Commission financière salue la solution adoptée pour les homes en ce qui concerne la fourniture d'électricité, avec des prix bloqués sur 3 ans, ce qui limite l'impact des augmentations pour 2023.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour le budget 2023 un préavis favorable à l'unanimité.

c. Approbation

Monsieur le Président ouvre la discussion :

- ☞ Laurent Menoud : Afin de rebondir sur les propos de la Commission financière et pour pouvoir renforcer le plan d'action, il est nécessaire d'avoir des

ressources. Est-ce que le Comité directeur envisage d'engager un chef de projet pour optimiser les coûts ?

→ Marc Fahrni : Comme l'a mentionné Monsieur le Directeur auparavant, les deux dernières années, années d'intégration, une pandémie a monopolisé les ressources et conduit à des coûts supplémentaires. Il est important d'attendre la clôture des comptes 2022 et par conséquent d'éventuelles participations de l'Etat.

→ Le budget 2023 élaboré sous le format MCH2 tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

6. **Crédit d'investissement : Réfection parking Maison St-Joseph**

Monsieur le Président explique le processus : DIR présente les 3 crédits, reprise des points CFIN + question

a. Présentation

Monsieur le Directeur mentionne que le parking a subi des déprédations lors de la construction/rénovation de la MSJ, ainsi que les effets du temps. Actuellement, ces dégradations rendent son accès difficile et représente un danger de chutes pour les utilisateurs, aussi bien en été qu'en hiver.

Ce crédit a été reporté depuis quelques années, le responsable immeuble ainsi que le comité directeur sont d'avis que sa réfection est maintenant une nécessité.

Pour toutes ces raisons, un crédit d'investissement de CHF 115'000 TTC est sollicité.

b. Préavis de la Commission financière

→ La Commission financière donne pour cet investissement un préavis favorable à l'unanimité et relève que ces travaux auraient pu être réalisés et financés dans le cadre du chantier de rénovation du home.

c. Approbation

Monsieur le Président ouvre la discussion :

☞ Jean Gillard : Depuis quand le parking existe ? Au vu de sa « vieillesse », n'aurait-on pas pu éviter le tonnage lors des travaux ?

→ Jérémiah Vienne : le parking est à disposition depuis 1988 en tout cas. Des travaux nécessitent toujours des zones de dépose et de circulation.

☞ Laurent Menoud : L'éclairage du parking n'est pas optimal. Pourrait-il être amélioré et est-ce prévu de le faire ?

→ Renaud Gauderon : En effet, il pourrait être amélioré. Dans la demande de crédit, cela n'est pas intégré.

→ Le crédit d'investissement : Réfection parking Maison St-Joseph, tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

7. **Crédit d'investissement : Remplacement centraux téléphoniques RSSV**

a. Présentation

Monsieur le Directeur explique que le RSSV dispose actuellement de trois installations téléphoniques distinctes, et hormis l'obsolescence des centraux des EMS qui ne sont plus maintenus et qui présentent donc un risque, il devient

impératif de procéder au remplacement de ces systèmes et d'interconnecter tous les sites pour améliorer la communication interne et réduire les coûts globaux.

Dans le cadre de ce projet, le RSSV a demandé une offre auprès de trois entreprises et a étudié différentes solutions locales et délocalisées. Il s'avère que le plus adéquat est de maintenir un central téléphonique par site, de disposer d'un annuaire unique permettant à chacun, indépendamment du site où il se trouve, de pouvoir joindre et être joint via des numéros courts ou encore de disposer d'un annuaire commun à l'ensemble du RSSV sur la base de carnets d'adresses (administration, résidents, partenaires/fournisseurs, etc.). Le RSSV a aussi privilégié une solution en adéquation avec les besoins à venir au sein des EMS, interagissant avec certaines applications métiers ou autre.

Comme évoqué en introduction, les centraux existants au sein des EMS sont en fin de vie. Concernant celui se trouvant au Home Le Châtelet à Attalens, il ne sera plus du tout supporté dès le 31.12.2022 par l'entreprise SmartLiberty SA. Il existe donc un risque que les sites ne puissent plus être joints tout comme les résidents. Vu le délai de livraison des composants électroniques, il est impératif de procéder au remplacement de ces systèmes dès que possible.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée des délégué.e.s est sollicitée pour :

- Un crédit d'investissement de CHF 100'000 TTC
- L'autorisation de conclure le contrat en octobre 2022 pour garantir les délais de livraison (commande sous condition d'acceptation du crédit en novembre 2022)

Pour garantir un fonctionnement optimal et éviter d'autres frais supplémentaires, il est nécessaire de procéder au changement simultané des trois sites dès janvier 2023.

Le fournisseur garantit par ailleurs ces nouvelles installations sur une durée minimale de dix ans et il ne devrait donc pas y avoir d'autres investissements d'ici là.

b. Préavis de la Commission financière

La Commission financière constate qu'il s'agit d'une conséquence directe de l'intégration des homes, et que cette dépense est nécessaire. La Commission financière a demandé le comparatif des offres, qui lui a été envoyé. Elle constate que le prestataire retenu propose une solution intégrée, de type « voice over IP », et maîtrise les actions de la chaîne de production.

→ La Commission financière donne pour cet investissement un préavis favorable à l'unanimité.

c. Approbation

Monsieur le Président ouvre la discussion :

- ☞ Patricio Herrera : les deux installations prévues avec les crédits d'investissement demandés sont-elles compatibles ?
 - Renaud Gauderon : Oui, le travail fourni par notre informaticien va justement dans ce sens.

→ Le crédit d'investissement : Remplacement centraux téléphoniques RSSV, tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

8. **Crédit d'investissement : Appel malade Home Le Châtelet**

a. Présentation

Monsieur le Directeur rappelle le contexte. Le 16 août 2022, un courrier du prestataire actuel, l'entreprise SmartLiberty SA, a été réceptionné informant que l'installation du Châtelet était obsolète, et qu'en raison de la cessation d'activité de leur fabricant de composants électroniques, ils ne peuvent plus assurer le support du système à partir du 31.12.2022. L'entreprise précise également qu'il n'y aura plus de matériel de remplacement à disposition en cas de panne. Leur courrier était accompagné d'une offre estimative pour changer l'entier du système, mais au vu de ce qui suit, le RSSV estime qu'il est impératif de s'orienter vers un autre fournisseur pour ce projet.

Cette cessation du support du prestataire actuel est une grande et très désagréable surprise, d'autant plus que le système n'a que quelques années. Le RSSV a également été surpris de la communication tardive quant à l'abandon du support touchant une installation critique, directement en lien avec la sécurité des résidents et collaborateurs.

Dans l'urgence, le RSSV a dû demander des offres à trois entreprises différentes pour le remplacement du système concerné. Il a été procédé à une analyse sans passer par une procédure sur invitation conventionnelle vu les délais à disposition. En effet, une procédure sur invitation aurait nécessité plusieurs mois. Dès lors, il faut absolument que l'établissement du Châtelet puisse disposer d'un nouvel appel-malade stable dès janvier 2023.

En partant sur une procédure sur invitation en bonne et due forme, le délai de mise en service est estimé pour l'automne 2023, ce qui pose les problèmes suivants en cas de panne :

- Risques de sécurité touchant les résidents du Châtelet (appel, fugue, etc.)
- Risques de sécurité touchant les collaborateurs du RSSV (urgence, assistance, etc.)
- Risques de sécurité informatique touchant à l'installation d'appel-malade
- Changement en urgence de tout le système à la moindre panne
- Augmentation conséquente des prix en cas de commande en 2023

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée des délégué.e.s est sollicitée pour :

- Un crédit d'investissement de CHF 240'000 TTC
- L'autorisation de conclure le contrat en octobre 2022 pour garantir les délais de livraison (commande sous condition d'acceptation du crédit en novembre 2022)

Pour ce qui est du second site, la Maison St-Joseph, l'installation est toujours supportée l'année prochaine (2023). Evidemment, nous évaluerons la situation de façon préventive en 2023 pour éviter à nouveau d'être confrontés à ce genre de situation.

b. Préavis de la Commission financière

La Commission financière constate que le prestataire, le même que pour la téléphonie, est celui qui propose les coûts de maintenance les plus faibles (CHF 25'000.-/an) et que ceux-ci sont d'ailleurs offerts la première année. La Commission financière relève par ailleurs qu'un montant de CHF 290'000.- est déjà prévu pour une même installation à MSJ en 2024.

→ La Commission financière donne pour cet investissement un préavis favorable à l'unanimité.

c. Approbation

Monsieur le Président ouvre la discussion :

☞ Christian Cardinaux : Quelle est la durée de vie des installations ?

→ Renaud Gauderon : Selon le fournisseur pressenti, la durée est de plus de dix ans. La différence entre le fournisseur actuel et le fournisseur pressenti est la fabrication du matériel fourni ; le processus de fabrication est donc garanti. De plus, les frais de support sont moindres et la garantie plus longue.

→ Le crédit d'investissement : Appel malade Home Le Châtelet, tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

9. Travaux de rénovations et d'assainissement

Monsieur Jérôme Jourdan en tant que président de la Commission de bâtisse prend la parole.

Honoraires des architectes

Monsieur Jourdan explique que plusieurs séances ont eu lieu pour négocier la mise à jour des honoraires. Au terme des discussions, il a été convenu de ne pas modifier l'évaluation des honoraires d'architectes à la suite à la mise à jour du montant déterminant des travaux de construction du bâtiment du RSSV de juin 2021. En contrepartie, ARCHI-DT accepte de ne pas demander d'honoraires supplémentaires pour les travaux complémentaires au mandat initial. Le montant desdits travaux avoisine les CHF 15'000 à 20'000.

Avancée des travaux en images

Monsieur Jourdan explique qu'à ce jour le planning est tenu ainsi que le budget. Des photos de l'avancement du chantier sont montrées.

Les délégué.e.s n'ont pas de question.

10. Divers

Monsieur le Président du Comité directeur remercie Monsieur le Président de l'Assemblée pour sa participation active à diverses commissions du RSSV ainsi qu'aux séances du Comité directeur.

Monsieur le Directeur remercie les délégué.e.s pour la confiance et les chef.fe.s de services pour l'élaboration des budgets. Il remercie tout spécialement Madame Dumas qui a accompli un travail titanesque et avec brio.

Monsieur le Président de l'Assemblée des délégué.e.s mentionne brièvement que la Commission Consultative (commission santé), règlementée par la LPMS, va avoir davantage de compétence afin de mieux évaluer et déterminer les besoins au niveau de la santé dans le district. Administrativement, son règlement a été modifié par le Comité directeur et sa composition sera adaptée.


En conclusion, Monsieur le Président remercie les délégués, les membres du Comité directeur ainsi que son Président, la Commission Immeubles ainsi que la Commission de bâtisse, le Directeur, les chef.fe.s de service, notamment Madame Dumas pour son travail

magnifique depuis très longtemps, et l'ensemble des collaborateurs.rices. Il remercie également les invités, les membres de la presse et la commune hôte pour l'accueil.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président, au nom de l'Assemblée, remercie chaleureusement Madame Pasquier, quittant le RSSV au 31.12.2022, pour tout le travail accompli depuis un peu plus de cinq ans. Il lui souhaite le meilleur pour son avenir professionnel.

La séance est levée.

Châtel-St-Denis, le 9 novembre 2022


François Genoud
Président


Audrey Pasquier
Secrétaire

PV approuvé le 1er juin 2023